

Assemblée communale du 10 décembre 2018

Conseil communal au complet + secrétaire :

Nombre de citoyennes et citoyens : $30 + 6 = 36$

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à M. Théo Rigolet qui a atteint sa majorité civique cette année.

Il salue la présence de M. Roland Cettou ancien syndic.

M. le Syndic informe qu'il y a eu un « couac » concernant la distribution des Petits Chapelois. Le facteur ne les a pas déposés dans les boîtes aux lettres indiquant « pas de publicité ». Les tous ménages avec la mention « officiel » doivent être distribués dans toutes les boîtes aux lettres. Le conseil a réagi, les petits chapelois manquants ont été distribués avec un peu de retard.

La convocation à l'assemblée paraissant dans la feuille officielle, au pilier public ainsi que sur le site internet, M. le Syndic déclare que l'assemblée peut se dérouler normalement.

M. le Syndic informe que Mme Nicole Jung a été nommée caissière communale. Elle commence son travail le 1^{er} janvier 2019 à temps partiel en collaboration avec M. Gabriel Dorthe.

M. Gabriel Dorthe va encore effectuer le bouclage des comptes 2018 et terminera son mandat au 31 mars 2019. La transition va se faire en douceur.

Excusés : Mme Annette Cettou, M. Yves Gremaud.

Scrutateurs : M. Roland Cettou et M. Jean-François Telley.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2018.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Achat de terrain pour trottoir route de Compostelle art. RF 283 – 19 – 11 – 20, 320m²

M. le Syndic présente l'achat de ce terrain pour la réalisation du trottoir à la route de Compostelle.

Les propriétaires concernés sont :

Eric Monney	182 m ² à Fr. 5.00	Fr. 910.00
Eric Monney	75 m ² à Fr. 1.50	Fr. 113.00
Olivier Mettraux	1 m ² à Fr. 120.00	Fr. 120.00
Andréa et Sarah Bagnuoli	<u>62 m² à Fr. 120.00</u>	<u>Fr. 7'440.00</u>
Total	320 m ²	Fr. 8'583.00

M. le Syndic avise que les m² définitifs seront établis une fois les travaux terminés.

M. Eric Monney se récuse et sort de la salle.

M. le Syndic rappelle que la dépense pour la réalisation du trottoir a été votée à l'assemblée communale du 15 mai 2018.

Les propriétaires précités acceptent les conditions de vente et ont signé les conventions.

a) rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président de la commission financière donne lecture du rapport :

Lors de la vérification des comptes de la commune, le 14 novembre 2018, la commission financière s'est également penchée sur l'achat de terrain pour la réalisation du trottoir de la route de Compostelle – Casard.

La surface est de 320 m², achetés à Monsieur Eric Monney, Monsieur Olivier Mettraux, Monsieur et Madame Andrea Alberto et Sarah Bagnuoli pour un montant total de Fr. 8'583.00

La commission financière n'apporte aucune objection sur les conditions d'achat de ces terrains.

Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver cette vente telle que présentée.

Au vote, l'achat de terrain pour trottoir route de Compostelle art. RF 283 – 19 – 11 – 20, 320m² pour un montant de Fr. 8'583.00 est accepté à l'unanimité.

3. Vente de terrain Impasse Notre Dame art. RF 300, 64 m²

M. le Syndic explique que le conseil communal a reçu une demande de la part de M. et Mme Thierry et Françoise Flückiger pour l'achat d'une partie de la route de l'Impasse Notre Dame en bordure de la parcelle art. RF 311. Ils souhaitent utiliser cette petite parcelle de 4 m. sur 15,80 m., 63,2 m² pour des places de parc pour une future construction sur la parcelle 311.

Le conseil communal a accepté d'entrer en matière pour un montant de Fr. 200.00 le m². Nous avons demandé une estimation du coût du m² pour notre commune à la commission d'estimation d'immeubles à Fribourg. Cette dernière estime le m² entre Fr. 240.00 et Fr. 250.00 le m². Le conseil propose un montant global de Fr. 12'000.00.

Par ailleurs, le conseil communal demande que la grille pour la récupération des eaux soit déplacée sur le territoire de la commune.

La vente sera effectuée sous réserve que le SeCA, section aménagement, donne une dérogation pour l'utilisation en tant que places de stationnements. Une demande préalable sera soumise au SeCA.

Le PAL est terminé et approuvé par le canton, il ne sera pas modifié.

M. Thierry Flückiger se récuse et sort de la salle.

M. Damien Menoud demande en quelle zone se trouvera cette parcelle. L'Ibus augmentera-t-il pour la parcelle RF 311 ?

Cette place n'est-elle pas utilisée par le chasse-neige ou autres véhicules pour manœuvrer ?

M. le Syndic répond que ces 63,2 m² ne seront pas en zone constructible, ils seront utilisés uniquement pour des places de parc. L'Ibus ne va pas changer. Concernant le chasse-neige et autres, il n'y aura pas un gros problème, le déficit de place n'est pas énorme.

M. Roland Cettou propose de mettre une réserve dans l'acte de vente pour libérer la place en cas de besoins, livraisons avec camions ou autres, cela pourrait être une servitude (droit de passage) pour la commune.

M. le Syndic répond que le conseil prend note de cette proposition, il verra quelles sont les possibilités dans ce genre de cas.

M. Gabriel Dorthe demande qui paie les frais de notaire, bureau de géomètres et autres.

M. le Syndic répond que tous les frais administratifs sont à la charge de M. et Mme Thierry et Françoise Flückiger.

a) rapport de la commission financière.

Lors de la vérification des comptes de la commune, le 14 novembre 2018, la commission financière s'est également penchée sur la demande d'achat, de la part de Madame et Monsieur Flückiger.

La surface est de 63,2 m².
Le montant total s'élève à Fr. 12'000.00.

La commission financière n'apporte aucune objection sur les conditions de vente de ce terrain à Madame et Monsieur Flückiger.

Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver cette vente telle que présentée.

M. le Syndic soumet au vote la vente de terrain Impasse Notre Dame art. RF 300 63,2 m² pour un montant de Fr. 12'000.00, sous réserve de l'acceptation par le SeCA d'effectuer des places de parc ainsi qu'une servitude en faveur de la commune sur la future place.

La vente de terrain Impasse Notre Dame art. RF 300 est acceptée par 30 oui, 2 non et 4 abstentions avec les réserves émises.

4. Modification du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, approbation.

M. le Syndic présente le règlement. Il rappelle que notre règlement date de 1995 ainsi qu'un avenant de 2002. Ce règlement n'est plus vraiment d'actualité. Beaucoup de choses ont évolué durant ces années.

Le tarif horaire est de Fr. 30.00, ce tarif ne correspond plus au coût d'aujourd'hui.

La loi sur les constructions change fréquemment, nous sommes contraints d'utiliser un bureau technique.

En outre, la nouvelle loi ECALEX est entrée en vigueur. Une principale modification concerne les commissions du feu qui ont été supprimées. Elles sont remplacées par un spécialiste communal en protection incendie. Cette personne devra suivre des cours. Ensuite, elle visitera les maisons. Les frais seront à la charge des propriétaires.

L'ECAB a divisé en 3 catégories les habitations qui seront contrôlées. Les maisons neuves ne seront visitées qu'une fois. La première catégorie concerne essentiellement les fermes. L'ECAB n'a pas encore terminé son inventaire.

Le souhait des communes de la Glâne Sud est de former une personne pour l'ensemble des communes.

Actuellement, il y a une période de transition jusqu'à ce que tous les spécialistes soient formés. En principe le spécialiste est une personne qualifiée dans le bâtiment.

Le conseil communal propose les émoluments suivants :

Art. 4. ¹ L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de constitution et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al. 3).

²La taxe fixe est de :

Enquête simplifiée : Fr. 50.00.

Enquête ordinaire simple Fr. 150.00. (suivi par une partie des services cantonaux).

Enquête ordinaire : Fr. 300.00 (suivi par tous les services cantonaux).

³ Le tarif horaire est de Fr. 100. --.

⁴ Spécialiste communal en protection incendie au maximum Fr. 150.00 heure.

Art. 5. L'émolument ne peut dépasser le montant de Fr. 6'000. --.

Au vote, la modification du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions est acceptée par 34 oui et 2 abstentions.

5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets, approbation.

M. Benoît Curty présente le règlement. Il rappelle l'historique de la planification des déchets depuis la décision de principe de l'assemblée communale du 11 décembre 2017 à l'approbation de la solution à l'assemblée communale du 15 mai 2018. Dernière étape, présentation du règlement ce soir.

La convention intercommunale avec Oron sera signée par les conseils communaux et certainement par les conseils d'Etat du canton de Vaud et

Fribourg. Pour l'élaboration du règlement et de la convention, 3 juristes étaient présents, deux du canton de Fribourg et un du canton de Vaud.

M. Benoît Curty explique les principales modifications concernant :

Art. 3 Délégation de tâches et surveillance.

Art. 8 Déchetterie.

Art. 10 Organisation de la collecte.

Art. 13 Financement – principes généraux.

Art. 17 Perception des taxes d'utilisation.

Art. 19 Taxe d'élimination.

Art. 20 Taxe de base.

Art. 21 Taxe au poids sur les ordures.

Art. 23 Rémunération du délégataire.

Fiche des tarifs 2019 :

Taxe de base

Pour deux personnes et plus :	Fr.	150.-
Pour personne seule :	Fr.	120.-
Par entreprise (y compris commerce et artisanat) :	Fr.	250.-

Taxe au poids

Pour ordures ménagères et plastique :	Fr.	0.54/kg
---------------------------------------	------------	----------------

Remise des cartes

Une carte est remise gratuitement à chaque ménage.

Des cartes supplémentaires peuvent être acquises au prix de Fr. 15.- par unité.

Naissance d'un enfant

Un montant de CHF 150.00 est remboursé lors d'une naissance.

Le montant vous sera crédité sur le compte dès qu'une somme de Fr. 150.00 aura été utilisée depuis la naissance de l'enfant. Pour le remboursement, prière de prendre contact avec le secrétaire communal.

M. Roland Cettou félicite le conseil pour l'organisation de la collecte des déchets à Oron. Le système fonctionne bien, il y a une centaine de moloks à disposition à Oron.

M. le syndic remercie M. Cettou pour ces bonnes paroles.

Au vote, la modification du règlement relatif à la gestion des déchets est acceptée à l'unanimité.

6. Modification du règlement sur le droit de cité communal, approbation.

Mme Frédérique Humair Flühmann présente le règlement.

Elle explique que les modifications portent essentiellement sur 3 articles, (5, 6 et 13) par rapport au précédent règlement approuvé lors l'assemblée du 16 mai 2017. Le nouvel article 5 et le nouvel article 6 sont affichés sur l'écran. La modification de l'article 13 est évidente puisqu'il s'agit des dispositions transitoires entre l'application de l'ancien règlement et l'application du nouveau règlement. Le nouveau règlement s'applique à toutes les demandes déposées dès le 1^{er} janvier 2018.

La modification de l'article 5 concerne les compétences du conseil communal. L'ancien article contenait plus de précisions sur la forme que doit prendre la décision rendue par le conseil.

La modification de l'article 6 porte sur le fait que la commission de naturalisation peut renoncer à entendre une personne, sur la base de son dossier, si le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.

Au vote, la modification du règlement sur le droit de cité communal est approuvée à l'unanimité.

7. Modification des Statuts du CSPI, approbation.

M. Eric Monney présente la modification des statuts.

Il explique que le CSPI fonctionne actuellement sous forme d'entente, cette façon de faire n'est aujourd'hui plus recommandée.

La principale raison du changement de statut est l'investissement pour une nouvelle caserne pompier. Ce ne sera pas la commune siège qui emprunte auprès des banques mais l'association.

Les changements principaux sont en premier lieu la suppression de la Commission de Gestion par la mise sur pied d'un comité directeur et d'une assemblée des délégués.

Le budget se rapportant au corps de sapeur-pompiers ne sera plus rattaché au budget de la commune d'Ursy comme c'est le cas aujourd'hui.

Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 600 habitants, la dernière fraction supérieure à 300 donnant également droit à une voix.

Chaque commune a droit à une voix au moins, mais au maximum à la moitié des voix.

Chaque commune désigne un-e délégué-e membre du conseil communal, qui représente l'ensemble de ses voix.

La répartition des charges, la clé Glânoise a été choisie.

L'association de communes peut contracter des emprunts.

La limite d'endettement est fixée à :

10'000'000.- francs pour les investissements

100'000.- francs pour le compte de trésorerie

Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux articles 123a et ss LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.

Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 3'000'000.- francs sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.

Lorsqu'une dépense nouvelle décidée par l'assemblée des délégué-e-s est supérieure à 5'000'000.- francs, elle est soumise au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.

Cette nouvelle association aura son siège à Rue. Cela est dû au fait qu'une réflexion sur des nouveaux locaux est en cours.

L'idée est de rendre aux communes les locaux exploités par les pompiers. A Ursy, il est situé au centre du village est serait apprécié par l'édilité, à Promasens ces locaux sont humides et causent des dommages au matériel.

Le CSPI est actuellement à la finalisation du dossier de demande de subventions pour la nouvelle caserne, la fin du subventionnement des locaux pompiers est proche, voire très proche et le vœu est de pouvoir encore profiter de cette aide conséquente.

M. Roland Cettou demande le coût du bâtiment.

M. Eric Monney répond 3'000'000.00. Il est prévu dans le bâtiment des abris PC pour la commune de Rue à la charge de la commune de Rue. Des locaux pourraient être loués à la gendarmerie. Le coût de la caserne devrait se situer autour de 2,5 millions. Les études sont en cours.

M. Steeve Rigolet demande si les ambulances pourraient profiter de ce bâtiment.

Mme Frédérique Humair Flühmann répond qu'il y a actuellement une réflexion en cours pour un nouveau bâtiment à Vaulruz.

M. Henri Conus estime la limite d'endettement de 10'000'000.00 très élevé.

M. Eric Monney répond qu'il y a eu discussion au sein du comité pour cette limite. Il fallait bien s'arrêter à un chiffre. Ce chiffre est prévu pour le long terme. Les conseils communaux seront très vigilants sur les investissements du CSPI.

Au vote, la modification des Statuts du CSPI est acceptée à l'unanimité.

8. Budget 2018, fonctionnement.

M. Benoît Curty présente le budget de fonctionnement poste par poste.

Il présente aux charges Fr. 1'001'130.00, aux recettes Fr. 979'295.00, déficit Fr. 21'835.00.

Le budget de fonctionnement n'amène pas de remarques de la part des citoyens.

9. a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président la commission financière donne lecture du rapport :

En date du 14 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin de vérifier l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement pour 2019. Après une vérification détaillée, elle n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Elle a relevé que les charges du budget 2019 s'élèvent à Fr. 1'001'130.00 et les produits à Fr. 979'295.00. Le budget 2019 présente une perte de Fr. 21'835.00 ce qui signifie que les charges dépassent les produits de 2.2%. Ce taux est inférieur au 5% maximum autorisés. Les charges augmentent de 4,6% alors que les produits n'augmentent que de 3,5%.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2019 tel que présenté.

b) Approbation du budget de fonctionnement 2019.

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

10. Budget 2019, investissements.

Administration.

Admin. Communale développement informatique Fr. 15'000.00.

M. Benoît Curty rappelle qu'au début de l'année 2019, nous aurons une nouvelle caissière communale et que le secrétaire va arrêter son activité à la fin de l'année 2019.

Le conseil a prévu acheter deux ordinateurs portables.

L'hébergement des données sera en ligne (cloud) chez Ofisa. Actuellement nous avons des clés USB comme sauvegarde.

On pratiquera une fusion des données du boursier et du secrétaire. A ce jour, le secrétaire inscrit les habitants dans le contrôle des habitants et le boursier fait de même, de ce fait on tient deux listes différentes des habitants.

M. Benoît Curty informe qu'il a demandé deux offres à des fournisseurs qui travaillent avec des communes de la région, les offres étaient de plus de Fr. 30'000.00.

M. Sauret demande s'il y aura de nouveaux ces coûts pour le budget 2020.

M. Benoît Curty répond non, il y aura uniquement le coût de l'hébergement qui est de Fr. 2'700.00 par année.

Transports et communications :

Trottoir et surfacage, route de Compostelle - Casard Fr. 195'000.00.
Report 2018

Protection et aménagement de l'environnement

Réfection collecteur, route des Oches Fr. 230'000.00

M. Eric Monney montre sur plan le nouveau collecteur à la route des Oches. Deux tronçons sont en très mauvais état. Le conseil a décidé d'effectuer ces travaux pendant la réalisation des immeubles de « Résidence le Verger SA ».

Suite à ces construction la route va subir des dégâts, son état a été contrôlé avant les travaux des immeubles.

Le collecteur va être posé à côté de la route.

Le collecteur sera construit jusque vers la haie. Plus loin, il est prévu un bassin de rétention qui ne peut pas être construit pour l'instant, l'endroit prévu se situe en zone de protection des ruisseaux.

M. Thierry Flückiger va construire deux bassins de rétention pour ses immeubles.

Le financement s'effectuera par un emprunt de Fr. 130'000.00 et Fr. 100'000.00 avec les réserves. L'amortissement sera de 4%.

M. Roland Crausaz demande la dimension des tuyaux.

M. Eric Monney répond 40 et 50 cm de diamètre, 50 cm pour la partie plate.

Finances et impôts

Réfection abribus

Fr. 15'000.00

M. Eric Monney explique que l'abri bus actuel est en très mauvais état et vétuste.

De plus, le collecteur des Oches se situe sous l'abri bus. L'abri vélo sera supprimé, il n'y a jamais de vélos à l'intérieur.

Le nouvel abri bus mesure 3,60 m sur 1,90 m, il s'agit de l'abri bus officiel des TPF.

Mme Christine Gremaud déclare qu'il n'y pas de parc où on peut cadenasser un vélo ou vélomoteur. Sa fille a un problème avec son vélomoteur, elle a trouvé un arrangement à Oron pour le parquer. De ce fait, elle prend le bus à Oron pour le CO.

M. le Syndic répond que l'on prend note de la remarque. Il n'est pas prévu un 2^{ème} abri. Le conseil va étudier la demande. On peut envisager un parc à vélo sans abri.

M. Patrice Monney demande s'il est nécessaire d'avoir la lumière dans cet abri.

M. Eric Monney répond que la lumière est nécessaire pour les élèves. Il sera éclairé avec des LED, cet éclairage utilise très peu d'électricité.

Planification financière.

M. Benoît Curty présente un tableau du taux d'imposition des communes « Glâne Sud ». Mis à part Auboranges, les taux sont plus ou moins identiques pour les personnes physiques et les personnes morales.

M. Benoît Curty présente l'analyse de charges liées et planification financière à moyen terme. En 2019 les charges liées présentent plus de 70%.

Les charges pour le COG et le RSG vont augmenter dès 2020.

Le déficit du budget de fonctionnement dépassera les 5% autorisés dès 2020, 6,2%, 2021 7,3%, et 2022 7%.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution, la situation peut changer selon le mouvement des habitants dans la commune.

Les charges vont également augmenter pour l'AVGG (PIEP) dès 2020 et pour la VOG (STEP) dès 2022. Coûts liés aux taxes.

Pour terminer, M. Benoît Curty présente la planification financière 2018 – 2022.

11. a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président la commission financière donne lecture du rapport :

La commission financière a également porté un contrôle sur le budget des investissements pour 2019.

Au niveau des charges, elle a relevé :

Développement informatique pour un montant de Fr. 15'000.00
Le financement sera assuré par les liquidités.

Le trottoir et surfacage de la Route de Compostelle - Casard (qui est un report de 2018) pour un montant de Fr. 195'000.00 financé par un crédit de Fr. 180'000.00 et par les liquidités pour le solde de Fr. 15'000.00.

La réfection du collecteur de la route des Oches pour un montant de Fr. 230'000.00 financés pour Fr. 100'000.00 pris dans les réserves de protection et épuration des eaux et par un emprunt pour Fr. 130'000.00.
L'amortissement annuel sera de 4%.

La réfection de l'abribus pour un montant de Fr. 15'000.00.
Le financement sera assuré par les liquidités.

Au niveau des recettes d'investissement, elles sont issues de la vente d'un terrain à Mme et Monsieur Thierry Flückiger pour un montant de Fr. 12'000.00.

Les intérêts se montent à environ 2%. Les montants correspondants sont prévus au budget de fonctionnement.

La commune de Chapelle a les capacités financières pour assurer ces investissements. De ce fait, la commission financière n'a aucune objection à ce budget d'investissement.

b) approbation du budget des investissements 2018.

M. le Syndic passe au vote le budget des investissements objet par objet y compris le financement indiqué dans le rapport de la commissions financière (liquidité et emprunt).

Administration.

Admin. Communale développement informatique Fr. 15'000.00.

Au vote, le développement informatique est accepté à l'unanimité.

Transports et communications :

Trottoir et surfacage, route de Compostelle - Casard Fr. 195'000.00.
Report 2018

Protection et aménagement de l'environnement

Réfection collecteur, route des Oches Fr. 230'000.00

Au vote, la réfection collecteur, route des Oches est acceptée à l'unanimité.

Finances et impôts

Réfection abribus Fr. 15'000.00

Au vote, la réfection abribus est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

12. Election d'un membre de la commission financière

M. le Syndic informe que M. Bertrand Jung a démissionné de la commission financière suite à la nomination de son épouse au poste de caissière communale. Le conseil lui a demandé de terminer son mandat après l'assemblée des comptes étant donné que c'est le boursier actuel M. Gabriel Dorthe qui va effectuer le bouclage des comptes 2018.

Le conseil propose de nommer un nouveau membre qui prendra de suite la fonction pour une transition en douceur.

La commission a déjà fonctionné avec un membre supplémentaire.

Le conseil a contacté M. René Perroud, il a une expérience communale comme aide comptable à la commune de Châtel-St-Denis et également par sa profession.

M. le Syndic demande s'il y a une autre proposition. Il n'y en a pas.

M. René Perroud est élu à l'unanimité et chaleureusement applaudi.

13. Divers

M. le Syndic félicite M. Eric Monney pour sa nomination au sein du comité de direction de la VOG.

M. le Syndic informe que le local du conseil aux combles est devenu une classe enfantine.

Le conseil communal va siéger à l'appartement du rez, les travaux de l'aménagement des locaux sont en phase terminale.

Les enseignantes auront la possibilité d'utiliser la partie cuisine et les sanitaires.

M. le Syndic avise qu'un article est paru dans le journal la Gruyère suite à la fusion des communes de Villaz-St-Pierre et la Foliaz.

Le journaliste a demandé à M. le Préfet si d'autres projets étaient en cours dans la Glâne.

M. le Préfet a répondu que le dossier pour la fusion « Chapelle – Ecublens et Rue » avance.

M. le Syndic déclare qu'il n'y a pas de dossier de fusion entre les communes précitées et nous n'avons eu aucun contact durant cette législature.

Mme Frédérique Humair Flühmann déclare que cette année nous souhaitons la bienvenue, en tant que nouveau citoyen à Théo Rigolet.

Pour accueillir Théo, Mme Frédérique Humair Flühmann a choisi de transmettre, les mots suivants : « Je ferme les yeux quand il faut et je les ouvre quand il faut ». Ces mots sont ceux de Marie-Louise Crausaz qui a atteint cette année ses 100 ans, devenant ainsi la doyenne du village.

Mme Frédérique Humair Flühmann ne sait pas si c'est cette devise empli de sagesse et de bon sens qui lui a permis de devenir la citoyenne la plus âgée de Chapelle. Elle transmet ces quelques mots à Théo en espérant qu'ils l'accompagnent dans ses actes, de nouveau citoyen.

Mme Frédérique Humair Flühmann lui souhaite de savoir porter son attention, sur ce qui lui tient à cœur et de prendre des engagements en conséquence. Elle lui souhaite également de savoir remplir ses nouveaux devoirs en discernant ce qui a de l'importance et ce qui en a moins.

Elle termine en lui souhaitant ainsi qu'à toute sa famille une bonne année 2019. Un cadeau est remis à M. Théo Rigolet.

Mme Christine Gremaud demande s'il y a la possibilité de solliciter un passage du bus TPF supplémentaire à Chapelle.

M. le Syndic répond qu'une telle demande serait à la charge de la commune, le coût est très élevé.

Dans le cadre de la RGV, une commission des transports a été nommée, elle fait un excellent travail. Mais pour une commune comme la nôtre ce n'est pas possible d'avoir des transports supplémentaires.

M. Francis Grivel demande le nom de la nouvelle entreprise pour le déneigement.

M. Eric Monney répond, qu'il s'agit de l'entreprise Cremat à Oron appartenant à M. Daniel Sonnay. Une autre offre a été demandée à Schmucki. M. Philippe Baudois a également été approché, il n'était pas intéressé.

L'entreprise Corboz a arrêté le déneigement, il n'a plus l'équipement nécessaire.

M. Christian Crausaz remercie les citoyens et sociétés pour l'envoi des textes et photos pour le P'tit Chapelois, cela permet d'effectuer un journal vivant.

M. le Syndic remercie Christian Crausaz pour son excellent travail de haute qualité.

M. le Syndic au nom du conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, souhaite redire sa gratitude à tous les collaborateurs de notre commune.

Gabriel Dorthe, boursier.

Jacques Menoud, secrétaire.

Eric Monney Vice-Syndic, piqueur.

Le groupe des semi-bénévoles : Roland, Jean-François, Fernand, Raphy et Pierre-Nicolas Crausaz de Gillarens.

Nos techniciennes de surface et volume : Evelyne Crausaz et Geneviève Périsset.

Christian Crausaz : P'tit Chapelois et site.

L'équipe du sentier des fées.

Les membres de nos commissions :

Financière - de naturalisation et d'urbanisme.

Ses collègues du conseil pour le travail accompli tout au long de cette année écoulée et de la solidarité.

Les Citoyennes et Citoyens pour votre présence ce soir et l'intérêt que vous portez à la cause communale.

M. Eric Monney remercie M. le Syndic pour son excellent travail et la bonne entente qu'il sait conserver au sein de conseil.

La parole n'étant plus demandée M. le Syndic déclare cette assemblée close. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée et apporte ses meilleurs vœux pour ces fêtes à venir et surtout place à la verrée !

L'assemblée est levée à 22'25 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Claude Gremaud

Jacques Menoud